



Votation fédérale 18 juin 2023

Electeurs inscrits

1'046

Résultats

Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)

Bulletins rentrés		354
Bulletins à déduire		
blancs	16	
nuls	2	18
Bulletins valables		336
	Oui	Non
Taux de participation: 33.8 %	277	59

Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)

Bulletins rentrés		359
Bulletins à déduire		
blancs	9	
nuls	2	11
Bulletins valables		348
	Oui	Non
Taux de participation: 34.3 %	211	137

Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)

Bulletins rentrés		358
Bulletins à déduire		
blancs	12	
nuls	2	14
Bulletins valables		344
	Oui	Non
Taux de participation: 34.2 %	178	166



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commune **Rue**

District **Glâne**

Votation fédérale 18 juin 2023

Bureau électoral


Président/Présidente




Scrutateur/Scrutatrice


K. Chanière

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Commune Rue

District Glâne

Votation cantonale 18 juin 2023

Electeurs inscrits

1'046

Résultats

Délocalisation du Musée d'histoire naturelle dans le dépôt transformé de l'ancien Arsenal à Fribourg, et création d'une nouvelle exposition permanente

Bulletins rentrés		342
Bulletins à déduire		
blancs	9	
nuls	2	11
Bulletins valables		331

Taux de participation: 32.7 %

Oui

232

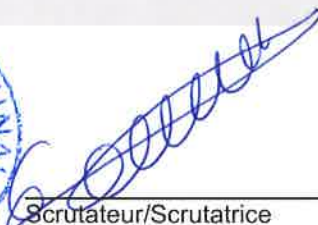
Non

99

Bureau électoral


Président/Présidente




Scrutateur/Scrutatrice


K. Charrière

Les communes doivent grouper par paquet, le cas échéant séparés par objet, les bulletins, les certificats de capacité civique ainsi que les bulletins de vote par correspondance nuls qui ont été retirés. Ils doivent être conservés dans un endroit sûr.